

Démarche	: Demande de 1er titre de séjour pour les étrangers entrés en France avant l'âge de 13 ans (10 ans pour les ressortissants tunisiens et algériens) et y résidant depuis lors
Organisme	: Direction de l'immigration et de l'intégration

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche simplifiée vous permet de déposer votre demande de 1er titre de séjour car vous êtes entré en France avant l'âge de 13 ans, ou 10 ans si vous êtes de nationalité algérienne ou tunisienne et vous y résidez depuis lors avec l'un de vos parents.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de nationalité

- passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;

Vous devez scanner le document dont obligatoirement :

- 1/ le visa d'entrée en France si vous en possédez un ;
- 2/ la page de votre état civil ;
- 3/ le cachet d'entrée en France.

Nationalité

Merci d'indiquer votre nationalité.

Votre entrée en France

Vous devez indiquer votre date d'entrée en France et la condition de cette entrée (visa...)

Demande de 1er titre de séjour pour les étrangers entrés en France avant l'âge de 13 ans (10 ans p)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Votre justificatif d'adresse

Vous devez scanner et ajouter la copie de votre justificatif de domicile datant de moins de 6 mois à votre nom et prénom :

ofacture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, quittance de loyer, bail de location, ou taxe d'habitation ;

oen cas d'hébergement chez un particulier :

- attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant ;
- copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant ;
- facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet ou loyer de l'hébergeant datée de – de 6 mois ;

Votre commune de résidence

Vous devez indiquer votre commune de résidence

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Votre acte de naissance

Vous devez scanner et ajouter la copie de votre acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance traduit en français si besoin par un traducteur assermenté.

Merci d'indiquer un numéro de téléphone de contact

Famille en France

Merci d'indiquer si vous avez de la famille en France.

Si oui, merci de préciser le lien de parenté et la nationalité du ou des membres de votre famille en France ainsi que leurs noms et prénoms.